



Marchés publics : Seuils européens

Procédure	Concession		Marché					
	Travaux	Services	Marchés de fournitures et de services		Marchés de travaux			
Référence réglementaire	Directive 2014/23/UE et Règlement délégué 2019/1827		Directive 2014/24/UE et Règlement délégué 2019/1828		Directive 2014/25/UE Secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et Règlement délégué 2019/1829	Directive 2014/24/UE et Règlement délégué 2019/1828	Directive 2014/25/UE Secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et Règlement délégué 2019/1829	Directive 2014/24/UE
Type de pouvoir adjudicateur	Tous les pouvoirs adjudicateurs	Autorités publiques centrales (tels que listés à l'annexe 1 de la directive 2014/24)	Pouvoirs adjudicateurs sous-centraux (tous les pouvoirs adjudicateurs n'étant pas des autorités publiques centrales : autorités régionales ou locales, organismes de droit public et associations formées par une ou plusieurs de ces autorités ou un ou plusieurs de ces organismes de droit public)	Organisme public qui exerce une activité d'opérateur de réseaux (production, transport ou distribution d'électricité, gaz, eau, etc.)	Tous les pouvoirs adjudicateurs		Tous les pouvoirs adjudicateurs	
Montants	5 538 000 €	143 000 €	221 000 €	443 000 €	5 538 000 €		750 000 €	



